



SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Assemblée Générale des Actionnaires du 14 septembre 2012

Monte-Carlo, le 14 septembre 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Bains de Mer s'est tenue ce vendredi 14 septembre à la Salle Eiffel de l'Hôtel Hermitage à Monte-Carlo.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

Approbation des comptes de l'exercice 2011/2012 et fixation du dividende

La Société des Bains de Mer a connu une nouvelle année 2011/2012 difficile. Une crise économique mondiale, la détérioration de l'environnement économique dans les bassins les plus traditionnels de provenance de notre clientèle et la rigidité de la structure de coûts de la Société ont produit un exercice déficitaire.

L'activité des jeux en ligne reste impactée par les conditions d'exploitation difficiles de notre principal marché, la France, avec une offre insuffisamment attractive et l'application d'une taxation particulièrement lourde. Ces résultats ont été de plus affectés par l'amortissement des actifs incorporels et par la dépréciation partielle du goodwill constaté au titre de l'acquisition de la société Everest.

La Société conserve l'objectif de faire en sorte que BetClic Everest Group soit un des acteurs majeurs du secteur en Europe dans les prochaines années.

Malgré ce contexte difficile, la Société a maintenu son niveau d'investissement afin d'améliorer la qualité des établissements qui font la notoriété du Groupe. La poursuite des travaux du Casino de Monte-Carlo constitue le projet phare de cet exercice. La première phase a été livrée pour le Grand Prix 2011 et le programme de travaux a été achevé pour le Grand Prix 2012.

Le renouvellement du parc des appareils automatiques a été poursuivi.

La création du Jimmy'z d'Hiver, un nouvel établissement doté des dernières technologies en matière de son et de lumière, a rencontré un véritable succès.

Les établissements hôteliers ont fait l'objet de travaux d'investissements courants tel que la réfection du hall de l'Hôtel de Paris ou la transformation de La Rascasse en bar tendance.

Dans le domaine immobilier, le chantier de reconstruction de la Résidence du Balmoral au cœur de Monte-Carlo a été finalisé et tous les appartements de cette résidence de grand standing ont été loués.

L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 2011/2012 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu d'une évolution défavorable de l'activité et de perspectives difficiles, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende et seul l'intérêt

statutaire, soit €0,01 par action, sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 20 septembre 2012.

Perspectives

Suite à la mise en place du plan de relance et de redressement en février 2012, les premiers mois de l'exercice 2012/2013 se distinguent par une activité en amélioration par rapport aux réalisations très décevantes de l'exercice sous revue. La tendance à l'amélioration du chiffre d'affaires observée au cours du 1^{er} trimestre s'est poursuivie sur les mois de juillet-août 2012.

Cette tendance s'observe tant dans le secteur jeux que dans le secteur hôtelier avec, notamment, des mois d'été record en hébergement pour le segment clientèle individuelle.

Ce regain d'activité demeure néanmoins encore fragile face aux risques d'une conjoncture internationale particulièrement incertaine et, surtout, reste nettement insuffisant pour compenser les coûts excessifs de la structure et permettre de retrouver une rentabilité opérationnelle. Ce contexte conduit le Groupe à intensifier dans les mois qui viennent les efforts entrepris en matière de relance de l'activité et de réduction des coûts et à prévoir un exercice 2012/2013 encore difficile.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite de 5% du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 60 euros par action et pour un montant maximum total de 30 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 14 septembre 2012.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187